



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le 16 mars 2026, à 19h00, à l'Hôtel de ville de Danville, sise au 150 rue Water, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure.

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure concerne l'immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 4 835 295 du cadastre du Québec, sis au 89 rue Hébert.

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE : La dérogation mineure vise à autoriser l'implantation de la façade avant d'une résidence unifamiliale à un angle de 6°28'10' par rapport à la rue Hébert, alors que le règlement de zonage en #2025-05 stipule que la façade avant d'un nouveau bâtiment principal doit être implantée parallèlement à la rue.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 16 mars 2026.

Avis donné à Danville, le 25 février 2026

Isabelle Tremblay
Greffière